

5^{EME} CHAPITRE : UNE FIN DISCRETE

1°) Derniers moments, dans la défaite française.

On sait extrêmement peu de choses sur la fin de Jules Rozet. Il est aux eaux à Aix-les-Bains au moment de la guerre de 1870-1871 et revient à St-Dizier dès qu'il apprend la nouvelle du désastre, multipliant les « démarches et les sacrifices » pour limiter les exigences et les réquisitions des Prussiens¹²⁴⁷. A la demande du Conseil municipal de St-Dizier, il fait le tour des Salles d'asile et des écoles primaires communales au mois de janvier 1871 et remet un rapport sur leur état¹²⁴⁸. Peu de temps après, il est emporté en quelques jours par la maladie et décède 3 mars 1871.

Sa disparition passe presque inaperçue dans la presse locale. Les numéros des 5 et 8 mars 1871 de *l'Union de la Haute-Marne*¹²⁴⁹ se préoccupent uniquement des nouvelles nationales, des conditions des préliminaires de paix et du vote des députés sur cette question. Quand mention est faite de décès, il s'agit d'officiers et soldats originaires de la région tués au combat. On évoque également les réactions de la population parisienne qui s'attend à voir défilier les Prussiens dans la capitale. Le n° 3886 du vendredi 10 mars 1871 de *L'Écho de la Haute-Marne*¹²⁵⁰ fait part de la disparition de Jules Rozet tardivement et succinctement : « On annonce la mort de M. J. Rozet, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire au Clos Mortier, décédé à l'âge de 71 ans, emporté en trois jours par une terrible maladie. Membre du Conseil municipal pendant quarante ans, membre du Conseil général depuis 1852, Président de la Chambre de Commerce de la Haute-Marne depuis 1849, époque de sa fondation, et président des délégués cantonaux. Dans toutes ces positions, M. Rozet a marqué par sa haute intelligence et par l'étendue de ses connaissances en économie industrielle et commerciale. » En quelques lignes, le numéro suivant relate la cérémonie des obsèques, donne le chiffre de l'assistance (3.000 personnes) et les noms de quelques personnalités, c'est tout.

Quelques jours plus tard, le 16 mars, les membres de la Chambre de Commerce reprennent leurs séances, interrompues depuis juillet 1870. Brièvement, ils rendent hommage à celui qui a été leur président pendant près de 23 ans : « D'une intelligence rare, d'une volonté puissante, il a servi avec dévouement et grande énergie les nombreuses et importantes questions

¹²⁴⁷ : Louis REYBAUD, *Jules Rozet*, Paris 1877, p. 32.

¹²⁴⁸ : *Ménages Industriels*, page 396 à 403, Jules ROZET, « Rapport à M. le Maire de St-Dizier au sujet de la situation des écoles primaires communales, 15 janvier 1871 ».

¹²⁴⁹ : A.D. Haute-Marne, FOL 1157, *L'Union de la Haute-Marne*.

¹²⁵⁰ : A. D. Haute-Marne, FOL 1101, *L'Echo de la Haute-Marne*.

que la Chambre a eues à traiter. Personne n'oubliera la part qu'il a prise dans la création du Canal de la Haute-Marne, et à une époque plus rapprochée, la lutte engagée dans l'intérêt de la métallurgie contre les utopies des faux libre-échangistes. La mort de M. Rozet inspire à ses collègues de la Chambre les plus vifs regrets. » La concision et la sobriété de ces quelques lignes n'auraient certainement pas été pour déplaire à Jules Rozet.

Les circonstances dramatiques de l'actualité ne suffisent pas à expliquer le faible retentissement de sa disparition. Le Baron Duval de Fraville, son collègue et confrère, décédé deux jours avant, a droit, lui, à un hommage marqué. *L'Écho de la Haute-Marne* souligne le nombre et la diversité de ses responsabilités : maire, conseiller général, membre du Bureau de bienfaisance et de la commission de l'Hospice de Chaumont, député ; il souligne les qualités d'élévation de sentiments, de droiture et de fermeté des principes qui ont guidé sa vie ; enfin il salue tout spécialement la générosité et la sollicitude dont il a fait preuve à l'endroit des pauvres et des souffrants. Le journal dessine ainsi le portrait idéal du notable du point de vue de l'opinion publique : pour elle, il n'est de vraie notoriété sans l'exercice des responsabilités de maire ou du mandat de député, non plus sans la pratique de hautes qualités de conduite de vie et de générosité à l'égard des plus démunis.

Comme cela a été dit à propos de Jean-Hubert Rozet, le fait de se conduire en respectant certaines exigences morales et humaines n'est nullement la condition obligatoire de la réussite matérielle et sociale mais il place l'homme qui s'y conforme sur la voie de la reconnaissance sociale. Jules Rozet manquait peut-être un peu de cette épaisseur humaine dans laquelle les talents professionnels et le dévouement à la chose publique s'accompagnent des vertus de bonté d'âme et de compassion.

2°) La fortune de Jules Rozet

a) Montant et ventilation

On ne trouve pas trace dans les archives notariales de St-Dizier d'inventaire des biens de Jules Rozet ; le registre des Mutations par décès ne fait pas référence à un tel acte, mais seulement à la déclaration des biens de la communauté entre Jules Rozet et son épouse Alexandrine Rozet déposée le 12 septembre 1866 et le 21 octobre 1868 dans lequel le total des valeurs et créances s'élevait alors à la somme de 360.444 F et se répartissait ainsi :

- Inscriptions de rente sur l'État : 10, 8 %
- Actions et obligations du Crédit Foncier : 56, 6 %
- Actions des Chemins de fer (Nord et P.L.M.) : 14, 2 %
- Créances et arriérés de loyer : 18, 4%

Dans l'évaluation de la fortune laissée par Jules Rozet à son décès, le problème le plus difficile à résoudre est celui de son patrimoine forestier, car Jules Rozet a accordé hors part et par préciput tous ses bois et forêts à son fils Albin Rozet. Les documents¹²⁵¹ dont on dispose permettent cependant d'en établir l'état.

On sait que Jules Rozet possédait :

- Divers bois en Haute-Marne et en Meuse (hérités de son oncle J.-H.) = 257 ha
- Le Bois de Châtillon (hérité de Jean-Hubert Rozet) = 114 ha
- Le Bois de Roche Grande Chaîne (dans le massif forestier du Val) = 240 ha
- La Forêt de l'Étoile (dont partie héritée de Jean-Hubert Rozet) = 600 ha
- Divers bois dans le massif forestier du Der = 224 ha
- La Forêt de Vaudrey (Jura) = 460 ha.

Total brut : 1.895 ha

Ce chiffre total peut être soumis ici ou là à des appréciations un peu différentes car les renseignements ne sont pas tous de la même époque et correspondent parfois à des évaluations approximatives. Quant à la valeur, elle peut être estimée, si l'on prend comme base le prix de l'hectare dans la forêt de Roche Grande Chaîne à 578 F/ha retenu par l'Enregistrement à 1.095.000 F. C'est un chiffre relativement bas, mais l'administration est bien obligée de tenir compte des circonstances, la guerre et les incertitudes politiques (elle ne précise pas à combien elle fixe la moins-value). A défaut d'être prise de manière rigoureuse, cette somme donne un ordre de grandeur¹²⁵².

Comme son oncle, Jules Rozet s'est employé à agrandir son patrimoine forestier : parti de rien, Jean-Hubert Rozet laissait en 1828 à son neveu un patrimoine qui se tenait entre 500 et 600 hectares. Jules Rozet triple cette superficie et la porte aux environs de 1.900 ha. Ce faisant, Jules Rozet a poursuivi deux objectifs, à savoir développer son autonomie en charbon de bois, sans parvenir toutefois à l'autosuffisance complète (le Clos Mortier continue de fréquenter les adjudications de coupes de bois sous le Second Empire et la Troisième République) et assurer une large base à son commerce de bois d'œuvre en direction de Paris. La diminution du prix de

¹²⁵¹ : Documents utilisés pour établir l'état du patrimoine forestier de Jules Rozet en 1871 : A.N.L., Bail des chasses consenti par Mathilde Jobez, née Rozet au Comte Alfred Werlé, propriétaire à Reims, 1894. Archives familiales : Note sur l'origine de propriété de certains bois provenant de Jean-Hubert Rozet ; Note sur la Forêt de Châtillon, 20 novembre 1907 ; Coupes de bois de l'Hoirie Rozet, 1922 ; Lettre de Fr. de Bouvet, descendant de Jules Rozet, 15 décembre 1992.

¹²⁵² : Il est évident qu'elle est sous-estimée quand on voit que l'hectare du Bois de Roche Grande Chaîne était vendu 1.325 F/ha en 1858 (Archives de la famille Guyard, succession de Jules Guyard-Delaunoy, Acte sous seing privé «Pacte de famille de liquidation et partage de la communauté de biens entre M. Jules Guyard, propriétaire et maître de forges, et Eugénie Delaunoy, sa veuve, le 30 Juin 1858 ») et que le canton immédiatement voisin (Bois de Roche Champ Chevalier) est estimé 700 F/ha en 1873 (Archives de la famille Lespérut, succession d'Auguste Lespérut.

l'hectare forestier pénalise cette partie essentielle de sa fortune ; on mesure ici les effets de ce que les maîtres de forges propriétaires de surfaces boisées appellent « l'avitissement de la propriété forestière ».

Prix de l'hectare de forêt dans les environs de St-Dizier (1851-1897)					
Date	Propriétaire	Dénomination	Superficie	Prix total	Prix à l'ha
22 mars 1851	J. Guyard- Delaunoy	Le Petit Jard	209 ha	305.000 F	1.459 F / ha
30 juin 1858	Jules Guyard	Roche Grande Chaîne	20 ha	26.500 F	1.325 F / ha
1 ^{er} sept. 1871	Jules Rozet	Roche Grande Chaîne	79, ha 57	46.000 F	578 F / ha
Oct. 1873	Auguste Lespérot	Roche Champ Chevalier	150 ha	105.000 F	700 F / ha
Oct. 1873	Auguste Lespérot	Les Tailles sur Eurville *	650 ha	700.000 F	1.077 F / ha
17 juin 1897	Jules Guyard-Gény	Le Hochot	9 ha	9.442 F	1.049 F / ha

* Les Tailles sur Eurville (dans la forêt du Val) tirent leur valeur de leurs minières.

L'évaluation du patrimoine forestier étant faite, le reste de la fortune de Jules Rozet se détaille ainsi :

- Dons et legs	26.800 F
- Part de la communauté Rozet-Lespérot (1866)	454.154 F
- Valeurs mobilières propres	20.000 F
- Créance sur M. de Ménilson	50.000 F
- Immeubles propres :	
- Domaine du Clos Mortier :	75.000 F
- Forges et usines :	840.000 F
- Terrains loués : 110 ha	
- Terrains non loués : 5 ha	
- Maison de maître à St-Dizier :	50.000 F
- Les Grands Moulins de St-Dizier :	120.000 F
- Tréfilerie d'Ancerville-Güe (Meuse)	40.000 F
- Cimenterie de Vitry-le-F. (Marne)	17.000 F
- Ferme de Tournay	78.000 F
- Terres à Cheminon	18.000 F
- Bois et forêts	1.095.000 F
TOTAL	2.972.000 F

Centré principalement sur les hauts-fourneaux, forges et tréfileries, pour 29 %, et sur la forêt, pour 36 %, ce montant témoigne du parcours industriel de Jules Rozet et de sa réussite. Si on tient compte de la sous-évaluation de son patrimoine industriel et forestier, il ne semble pas incongru d'en porter la valeur réelle entre 3.100.000 et 3.200.000 F de manière à pouvoir effectuer des comparaisons.

b) Fortunes de maîtres de forges et de marchands de bois

La comparaison de la fortune de trois maîtres de forges, tous décédés dans la décennie 1870, Jules Rozet (Le Clos Mortier, 1871), Auguste Lespérut (Eurville, 1873) et Paul Jamin (Eurville, 1879) fait ressortir le caractère d'industriel et d'entrepreneur de Jules Rozet : il a donné à ses usines une extension importante, il a notablement agrandi son patrimoine forestier, et il a placé une partie plus élevée de sa fortune dans des actions, notamment de chemins de fer, ainsi que dans une exploitation minière de St-Etienne¹²⁵³. Auguste Lespérut est propriétaire de forges, de forges et de minières, mais il ne peut pas être qualifié d'entrepreneur comme son beau-frère : il a toujours remis la gestion de ses forges à des locataires et a enregistré quelques mécomptes dans ses rapports avec eux, il n'a pas développé son patrimoine forestier, sa fortune ne comporte pratiquement pas de placement à risque. Quant à Paul Jamin, neveu d'Alfred George, Gérant de la Société Paul Jamin & Cie, c'est sans doute un personnage dynamique : il modernise les forges d'Eurville à coup de grands projets, il représente les forges de Champagne à l'A.I.F. (Association de l'industrie française¹²⁵⁴) et se dépense pour lutter contre le libre-échangeisme, mais il meurt prématurément à l'âge de 38 ans, laissant les forges d'Eurville dans une situation médiocre. Sa fortune repose principalement sur les parts qu'il a prises dans la société, 560.000 F. Exception faite de 10 actions de la Société houillère des Mines de Crespin, elle ne comprend ni valeurs ni obligations ; elle ne comporte aucune propriété industrielle ni forestière, aucune maison (celle du n° 90, rue du Faubourg St-Honoré a été vendue), ce qui est sans doute la conséquence d'un style de vie assez débridé, passionné de chasse et de vie parisienne¹²⁵⁵, très éloigné de la modération de Jules Rozet.

Comparaison des fortunes de Jules Rozet et Auguste Lespérut		
<i>(Sources : estimations des communautés entre Jules Rozet et son épouse Alexandrine Lespérut d'une part, et Auguste Lespérut et Emilie Siéyès, son épouse)</i>		
	Jules ROZET (1871)	Auguste LESPERUT (1873)
Château et usines	915.000 F	550.000 F
Bois et forêts	1.895 ha	969 ha
Actions et obligations	203.490 F	24.200 F

¹²⁵³ : A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, Déclaration de mutation par décès de Jules Rozet, 1^{er} septembre 1871. Archives privées : lettre de J. Barbier, St-Etienne, le 2 juillet 1860, à Jules Rozet, le Clos Mortier. Jules Rozet a pris une part correspondant au 1/8^{ème} de la concession houillère de St-Jean de Bonnefond, près de St-Etienne, ouverte en 1841. Mais la valeur de cette concession paraît bien incertaine en 1871, l'exploitation en étant arrêtée.

¹²⁵⁴ : Michael Stephen SMITH, op. cit., pp. 48, 59-60 : Association fondée en 1878 pour lutter contre le Libre-échange.

¹²⁵⁵ : On dira plus tard dans sa famille « qu'il était mort trop jeune d'avoir trop vécu ».

Enfin, la comparaison des fortunes accumulées par des maîtres de forges (Rozet) et des négociants en bois (Guyard) montre que dans la première moitié du siècle un maître de forges comme Jules Rozet disposait peu de temps après ses débuts d'une fortune nettement supérieure à celle d'un marchand de bois parmi les mieux établis à St-Dizier.

Par contre, dans la deuxième moitié du siècle, on voit que le négoce du bois devient une activité assez lucrative pour qu'un marchand de bois ait autant de chances de faire fortune à St-Dizier qu'un maître de forges. Les mondes des maîtres de forges et des négociants en bois ne sont plus séparés par des frontières, comme le montre le parcours de Jules Rozet et des deux Jules Guyard (père et fils), chacun ayant fait une incursion dans le domaine de l'autre, Jules Rozet en entrant dans le négoce du bois, Jules Guyard-Delaunoy et Guyard-Gény en devenant momentanément maîtres de forges. Les mariages conclus entre les familles de maîtres de forges Gény et Danelle d'une part et la famille de marchands de bois Guyard montrent que les dernières barrières sociologiques sont tombées.

Montant comparé de fortunes de maîtres de forges et de négociants en bois dans le Nord de la Haute-Marne		
	<i>Sources</i>	<i>Fortune</i>
Jules Rozet, maître de forges, en 1828, au décès de son oncle J.-H. Rozet	<i>Abbé Didier : « St-Dizier », 1897</i>	2.000.000 F. (estimation)
Jules Guyard-Delaunoy, marchand de bois et maître de forges, à son décès, 1857	<i>Archives privées, acte ssp, succession de Jules Guyard, décédé accidentellement, 30 juin 1858.</i>	1.336.000 F
Jules Rozet, maître de forges, à son décès, 1871.	<i>A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, Enregistrement. Mutations par décès. 1^{er} Septembre 1871.</i>	3.200.000 F (estimation)
Auguste Lespérut, propriétaire des forges d'Eurville, décédé le 9 octobre 1873.	<i>Archives de la famille Lespérut : inventaire du Majorat et de la communauté, et partage.</i>	1.104.700 F (estimation)
Paul Jamin, maître de forges et marchand de bois à Eurville, décédé le 2 avril 1879, à Eurville	<i>Archives privées : Inventaire par Me Biaudet, notaire à Prez-sur-Marne (Haute-Marne), 22 avril 1879. Inventaire à Paris par Me de la Palme notaire, 28 avril 1879.</i>	689.584 F
Jules Guyard-Gény, marchand de bois, à son décès en 1897.	<i>Archives privées, succession de Jules Guyard-Gény, devant Maître Lagarde, notaire à St-Dizier, 17 juin 1897.</i>	4.979.000 F

c) La reconnaissance publique.

En dehors des manifestations de gratitude exprimée par la ville de St-Dizier dans les affaires du chemin de fer et du canal – on en compte trois en tout, dont deux rien que pour le maître de forges du Clos Mortier –, la reconnaissance publique se manifeste envers Jules Rozet par la Légion d'Honneur. A compulsier la liste des dossiers de candidature relevés entre 1841 et 1867, on constate que les maîtres de forges y sont très peu nombreux. Sur les quatre, deux ne sont pas soutenus par l'administration. Pour Danelle, maire de Louvemont, le Préfet note en 1851

qu'il n'a pas fait partie de l'Armée, reconnaît qu'il jouit de l'estime publique et qu'il est un important industriel, mais trouve « que sa position n'a rien d'exceptionnel et qu'il n'a pas fait faire à l'industrie des fers quelques uns de ces progrès sur lesquels l'attention doit de porter ». En ce qui concerne Bonnamy, le Préfet reconnaît que maître de forges de Doulaincourt est parti d'une fortune très modeste et qu'il a réussi à en amasser une considérable, mais il émet les plus vives réserves sur l'honorabilité du personnage. En revanche le Préfet formule des avis extrêmement favorables pour Mathieu Bonnor-Degron et Jules Rozet. Il salue l'ascension sociale du premier, simple ouvrier puddleur au départ, devenu maître de forges à Eurville « par sa conduite, son esprit d'ordre, son activité et son intelligence », donnant à la métallurgie haut-marnaise un moyen de surmonter les effets négatifs des Traités de commerce de 1860 en fabriquant des produits de qualité.

Quant au dossier de Jules Rozet, c'est le plus long et le plus élogieux. Le Préfet insiste sur les mérites industriels du maître de forges du Clos Mortier « qui a constamment porté tous ses soins à améliorer les procédés de fabrication des fers de Champagne » et à en rechercher de nouveaux emplois, qui s'est lancé dans l'expérimentation de procédés d'économie d'énergie et y a obtenu des résultats probants. Il souligne ensuite le travail accompli à la tête de la Chambre de Commerce de St-Dizier, si important « pour l'avenir de la principale industrie du département » et n'oublie pas mentionner le rôle social de Jules Rozet dans la création des Salles d'Asile.

Comparé à ceux de ses confrères maîtres de forges, le dossier de Légion d'Honneur de Jules Rozet est le plus varié et complet. Il n'y manque que l'évocation du développement et du niveau de sa fortune comme dans le dossier Bonnamy ; mais on constate, comme le fait le Préfet, que si la réussite matérielle de ce dernier peut constituer un élément d'appréciation auquel l'observateur ne peut être insensible, elle ne peut en aucun cas suffire à mettre à l'honneur un maître de forges.

Disparu dans la discrétion et au milieu des malheurs d'un pays atteint par la défaite et la guerre civile, Jules Rozet connaît une consécration posthume inattendue sous la forme d'une biographie de 32 pages, rédigée par Louis Reybaud, Membre de l'Institut, lue par Charles Giraud à l'Académie des sciences morales et politiques aux séances des 2, 9 et 16 octobre 1875. Mais ce petit ouvrage n'empêche pas Jules Rozet de tomber dans l'oubli, sauf à la Chambre de Commerce où son nom est gravé dans la liste des présidents.

3°) Les raisons du succès

On peut être tenté de se demander pourquoi Jules Rozet, dont les qualités et la réussite ne sont pas contestables, n'a pas atteint une notoriété d'ordre national. Dans cette optique, on serait conduit à passer en revue ce qui pourrait lui avoir manqué pour y parvenir. Il semble plus

judicieux et fructueux de comparer Jules Rozet avec ses confrères haut-marnais afin de comprendre pourquoi il a réussi aussi bien si ce n'est mieux qu'eux.

a) Le sens de la mesure et des réalités

Jules Rozet fait preuve de réalisme d'esprit en proportionnant ses projets et ses ambitions aux conditions du moment et du lieu.

Sur le plan technique par exemple, il évite de se laisser séduire par des projets spectaculaires mais peu en rapport avec les possibilités réelles de l'environnement haut-marnais. A Eclaron, le haut-fourneau de la Famille d'Orléans est construit en 1830 avec des dimensions plus grandes que d'habitude dans la région et on en attend des performances plus élevées. Mais il doit bientôt être rabaisé à la hauteur standard car le charbon de bois provenant de l'affouage comprend une trop grande proportion d'essences tendres et donne de mauvais résultats. A Bayard-sur-Marne en 1852, un haut-fourneau au coke est bâti sur le modèle et les dimensions de ce qui se fait en Belgique, mais le manque d'expérience le conduit à l'échec. A Brousseval, le haut-fourneau édifié peu avant 1870 selon les derniers canons de la technologie par Emile Desforges se révèle inadapté au type de minerai tiré des minières voisines. Dans ces trois cas, il semble que le désir de faire œuvre moderne – et peut-être celui d'être le premier à ouvrir la voie du progrès – l'ait emporté sur les réalités de la qualité du combustible, de la formation du personnel ou des propriétés du minerai.

A l'exemple de ce qui se fait en Angleterre, dans le Midi ou en Bourgogne du nord, la Champagne métallurgique se livre à des expériences de concentration financière ou commerciale, mais sans succès : Muël-Doublat fait faillite à Abainville et Danelle ne parvient à constituer au cours de la décennie 1840 une grande société regroupant toutes les forges de Haute-Marne¹²⁵⁶. Pour sa part, Jules Rozet se fixe des objectifs plus modestes mais plus en rapport avec l'environnement forestier et minier ainsi que les conditions offertes par le marché et l'arrivée des voies de communication. Comptant un cœur central constitué par le Clos Mortier - et Eclaron à deux reprises -, son entreprise comprend une sorte de deuxième cercle composé d'établissements situés dans les environs et loués pour plus ou moins longtemps. Par ailleurs, Jules Rozet tisse des liens tout aussi variés et momentanés avec d'autres établissements métallurgiques pour constituer autant d'associations temporaires ou des partenariats occasionnels. Certes, cela ne se traduit pas sur une carte ou dans le paysage par l'apparition d'un ensemble imposant d'usines et d'ateliers concentrés en un même lieu. Cependant, l'observateur est bien obligé de considérer que les relations d'affaires, les convois de fonte, de fer puddlé ou de rond à tréfilerie échangés, valorisés

¹²⁵⁶ : Dans cet échec interviennent sans doute les obstacles constitués par l'individualisme des maîtres de forges haut-marnais et le clivage entre le « Haut-Pays » et le reste du département. Ou bien, Danelle n'avait-il pas d'ambition ou d'envergure suffisante pour rassembler plusieurs établissements industriels, comme d'autres ont réussi à le faire en Bourgogne du nord, autour de Châtillon. ?

ou transformés entre les hauts-fourneaux au bois (Clos Mortier), les fours à puddler (Forge Neuve ou Marnaval), les laminoirs (Forge Neuve) avant de revenir à la tréfilerie du Clos Mortier – tous ces établissements étant situés à quelques centaines de mètres les uns des autres – présentent la forme d'une concentration un peu particulière qu'on pourrait qualifier de concentration de complémentarité et de voisinage.

Le refus de s'engager dans la voie d'une concentration plus aboutie sur les plans financier et géographique s'accorde d'ailleurs avec certaines appréciations portées à l'époque même : l'élève-ingénieur Lebleu note par exemple en 1850 que « la centralisation, c'est-à-dire le principe de l'industrie contemporaine », est entièrement opposée aux intérêts de la métallurgie champenoise dont le caractère est « d'être disséminée sur une grande surface ».

b) Tirer le meilleur parti de l'arrivée tardive des moyens de communication

Misant sur la valeur ajoutée et la qualité de la métallurgie au bois, Jules Rozet est moins tributaire des voies de communications modernes qui tardent à atteindre la Haute-Marne et à lui apporter le charbon minéral à prix économique. L'élève-ingénieur Lebleu signale à ce propos c'est l'un des handicaps de la métallurgie haut-marnaise (pour trouver le canal, dit-il, « il faut aller jusqu'à Reims ou à Pont-à-Mousson, tandis que le chemin de fer Paris-Strasbourg laisse la Haute-Marne sur sa gauche ») avec le prix élevé du charbon de terre. Jules Rozet échappe à ces inconvénients : comme il marche exclusivement au charbon de bois, l'arrivée du canal et le prix du charbon minéral l'indiffèrent ; installées à St-Dizier et à Eclaron, ses usines sont moins éloignées du chemin de fer (qui passe à Vitry-le-François) que celles d'autres maîtres de forges situés un peu plus au sud.

c) Établir des couples de forces et des champs de compétences

Si Jules Rozet ne correspond sans doute pas à l'image qu'on se fait d'un entraîneur d'hommes, par contre il sait établir des couples de forces. On connaît celui qu'il forme sur le plan industriel avec Eugène de Méniçon où chacun apporte des qualités complémentaires. On peut regretter que Jules Rozet n'ait pas réuni ce faisceau de talents en sa personne, mais pourquoi ne pas saluer la réussite d'une entreprise et l'attribuer aux mérites de deux hommes qui ont su travailler dans une confiance réciproque et durable ?

Moins évident est le couple qu'il parvient à former sur le plan politique avec son beau-frère Auguste Lespérut. Ici les choses ont été difficiles car les deux hommes ne semblaient pas avoir d'affinités et le fossé s'était creusé entre eux en 1847 quand Auguste Lespérut s'était livré à des manœuvres destinées à torpiller le projet de nouvelle société du Clos Mortier. Jules Rozet eut alors le tact et l'intelligence de ne pas se brouiller ni de couper des ponts avec sa belle-famille. Deux ans plus tard, ignorant la rancune, il renonçait à maintenir sa candidature à la députation « pour ne pas diviser le parti de l'Ordre » et laisser la place à Auguste Lespérut. A l'évidence, ce

retrait favorisa leur rapprochement et leur réconciliation. Désormais, ils œuvrent ensemble, l'un comme Président de la Chambre de Commerce, l'autre comme député, pour sauver la Haute-Marne métallurgique dans la difficile décennie 1860, avec sans doute plus d'efficacité que si Jules Rozet avait voulu par ambition personnelle exercer conjointement les deux fonctions pour prendre plus de dimension.

De la même manière, il sait établir des champs de compétences, en particulier dans le cadre de la Chambre de Commerce : la manière dont il recourt aux services d'Emile Giros ou de Claude-Stanislas Simon en mettant à contribution leur autorité en matière de navigation fluviale ou d'admissions temporaires est le signe d'un homme qui sait distinguer les talents, les utiliser dans l'intérêt général en n'oubliant pas d'attribuer le mérite du travail accompli à qui de droit, attitude qui lui assure des dévouements et amitiés à long terme. Cette qualité d'honnêteté intellectuelle se retrouve dans le portrait dressé par Louis Reybaud quand il signale que Jules Rozet eut « des ennemis qui surent l'atteindre », qu'il en souffrit mais que, l'esprit de vengeance lui étant étranger, il « continuait à parler de leurs talents » et passait leurs attaques sous silence.

Un des motifs de succès de Jules Rozet est donc de savoir établir des relations humaines reposant sur l'honnêteté et la franchise, lui permettant de mobiliser et coordonner des forces dans l'intérêt général de la Haute-Marne métallurgique.